# Département des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DIGNE

MAIRIE DE MALIJAI 04350

Canton de DIGNE LES BAINS



# <u>PROCES-VERBAL</u> CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU 7 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt et deux et le 7 juillet à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, MOUREN Sylvie, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DURAND Thierry, BONO Vicente, VARCIN Alexandre

Absents excusés: Mmes ROBERT Carole, AILLAUD Karine, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, HOLIET Samuel et AKLA Mohammed

<u>Procurations</u>: Mme AILLAUD Karine a donné procuration à Mme. AILLAUD Marion.

Mr Thierry DURAND a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30.

Mme le Maire appelle les conseillers et annonce des procurations.

Le quorum est atteint.

M. Thierry Durand est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du 3 mai est approuvé à l'unanimité.

Mme le maire informe le conseil que le point concernant les coupes de bois est annulé.

Elle propose l'ajout d'un point non urgent concernant les frais de formation de la police municipale. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

# POINT N°1: COMPTE-RENDU DE DELEGATION

1-1 LOCATION

Néant

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Néant.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Mme le Maire a renoncé au droit de préemption pour 9 dossiers :

- Messieurs BAUJEU Yannick et Grégory pour la parcelle A 349, 5 impasse des Roseaux, au profit de Mr DOHA Stéphan et Mme BOIRE Nathalie.
- Mr et Mme LIONS Alain et Michèle pour les parcelles AC 684 et AC 704, 11 lotissement Le Verger des Convertis, au profit de Mr et Mme BIVILLE Gérard.
- Mr FLEURY-BARDOT Mickaël pour la parcelle AD 220, 43 Grand'Rue, au profit de Mr PAU Valentin.
- SCI Parc Thermal pour les parcelles A 276, A 277, A 278 et A 296, 1 chemin des Convertis, au profit de SCI le MAS.
- SCI La Chance pour les parcelles B 741 et B 1088, Les Tilleuls n°1, Les Faïsses, au profit de Mme DELLOZCOUR Stéphanie.
- Mr FAVALORO Albert pour la parcelle AD 269, 12 Grand'Rue, au profit de Mr GONEL Mickaël.
- Mr AUBERT Olivier pour la parcelle AD 695, Le Village, au profit de SCI Cante Grillets.
- Mme AILHAUD Nicole pour la parcelle A368, Le Vierard, au profit de Mr et Mme MASSE Jean-Marc.
- Mr M'BATI Frédéric pour la parcelle AD 220, 43, Grand'Rue, au profit de Mr FLIS Ludovic.

# POINT N°2: Organisation et Aménagement du temps de travail

Mme le Maire rappelle l'obligation de passer à 1607h de temps de travail annuel, et la refonte du protocole d'aménagement du temps de travail qui vous a été présenté. Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité sur ce protocole. Celui-ci a été transmis avec la convocation.

Elle rappelle qu'une concertation a eu lieu avec les agents titulaires sur la mise en place des RTT, et que les agents ont choisi à l'unanimité cette mise en place.

Mme le Maire propose donc :

- de fixer la durée annuelle de travail à 1607h
- de fixer la journée de solidarité au lundi de Pentecôte
- d'adopter le protocole d'aménagement du temps du travail joint.

Voté à l'unanimité.

#### POINT N°3: Compte Epargne temps

L'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles

d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Mme le Maire propose de valider les conditions d'ouverture et de gestion du Compte Epargne temps tels que définis dans le protocole, qui ont eu un avis favorable du comité technique.

Voté à l'unanimité.

#### POINT N°4: Demande de subvention Amendes de Police

Le Conseil départemental peut octroyer au titre des amendes de police une aide pour une opération en lien avec la sécurité des usagers.

Mme le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention pour un projet d'aménagements sur l'avenue Gombert, le Chemin de l'Olivette, le centre-ville et la Montée de Saint-Bonnet, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
travaux	7169.85 €	Conseil départemental	3584.92€
		Commune	3584.93€
TOTAL	. 7169.85 €	TOTAL	7169.85€

Voté à l'unanimité.

# POINT N°5: Commission d'appel d'offres groupement de commandes FNCCR ET REGION

Mme le Maire propose de désigner Gilles GONCALVES en titulaire et elle-même en suppléante pour faire partie de la commission.

Voté à l'unanimité.

# POINT N°6: Création de 3 contrats à durée déterminée Pôle Enfance Jeunesse

Suite à la mise en place des 1607h, les plannings des agents annualisés ont été complètement revus pour intégrer les temps de travail des agents titulaires.

Les 2 agents qui étaient en CDD depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 souhaitent quitter la collectivité pour des raisons personnelles.

Pour compléter l'effectif, Mme le Maire propose de créer 2 contrats à durée déterminée :

- 1 contrat de 35h pour le périscolaire, la cantine, l'entretien des locaux. Ce poste devra être pourvu par une personne qualifiée (BAFA minimum)
- 1 contrat de 26h par semaine.
- 1 contrat aidé de 26h par semaine

Voté à l'unanimité.

### POINT N°7: Coupes de bois

#### **POINT ANNULE**

## POINT N° 8: Frais de formation

L'agent de police municipale a des formations obligatoires à réaliser : 10 jours tous les 5 ans. Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement ne sont pas pris en charge par le CNFPT; Mme le Maire propose de les prendre en charge intégralement :

- les frais de déplacement sont pris en charge selon la puissance de véhicule

- les frais de repas sont pris en charge selon le montant fixé par décret (actuellement 17.50 €)
- les frais d'hébergement selon le montant réel sur présentation de facture.

Voté à l'unanimité.

# Informations diverses:

Concernant le projet d'espace intergénérationnel, la commune a obtenu la subvention de 112 996€ au titre de la DETR, et la subvention de la région pour un montant de 199 976€.

La commune a également obtenu de la CAF la subvention d'investissement pour le Club Jeunes de 631.26€ et la subvention pour la formation « Analyse des pratiques » de 3120€.

A compter du mois de septembre, un changement des règles de circulation interviendra sur l'avenue Gombert au niveau du passage à niveau avec la mise en place de 2 stops. La population en sera informée.

La Séance est levée à 19 h 30

La Présidente de Séance Mme Sonia FONTAINE

Maire

Le Secrétaire de Séance Mr Thierry DURAND

Adjoint au Maire